

Pagna ewlenija>Legiżlazzjoni u każistika>Identifikatur ewropew tal-ġurisprudenza (ECLI)

Fil-qasam tal-ġustizzja ċivili, il-proċeduri u l-proċedimenti pendenti mibdija fi tmiem il-perjodu ta' tranżizzjoni se jkomplu skont il-liġi tal-UE. Il-Portal tal-Ġustizzja elettronika, abbażi tal-ftehim reciproku mar-Renju Unit, se jzomm l-informazzjoni rilevanti marbuta mar-Renju Unit sa tmiem l-2022.

Identifiant europeen de la jurisprudence (ECLI)

Aucune décision définitive n'a encore été prise quant au point de savoir s'il convient de mettre en œuvre l'identifiant européen de la jurisprudence (European Case Law Identifier – ECLI); le RoyaumeUni étudie actuellement les options disponibles.

Dernière mise à jour: 04/05/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.